



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 986

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 mars 2024, le règlement suivant :

986 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 606 000 \$

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 mai 2024;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 mai 2024;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 7 JUIN 2024.

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint